

Samedi 30 septembre 2017, 14h30

Intervention de M. Pierre ORY, Préfet du Gers

Inauguration de l'escalier monumental d'Auch

* * *

Monsieur le Sénateur (-maire!),

Monsieur le Député,

Monsieur le Vice-Président, représentant la Présidente du Conseil régional,

Monsieur le Ministre, président du conseil départemental,

Madame la directrice générale de la Fondation du patrimoine,

Mesdames, Messieurs,

Je suis évidemment très heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour célébrer l'achèvement de la restauration de ce superbe escalier monumental. C'est l'aboutissement d'une belle dynamique portée par de nombreux partenaires que je veux ici saluer.

Mais je voudrais vous remercier plus particulièrement, Monsieur le Sénateur, pour cette réalisation qui sera la dernière, et sûrement l'une des plus belles, et des plus marquantes de votre mandat.

L'occasion pour moi de vous dire publiquement ici le plaisir que j'ai pris à travailler avec vous depuis plus de deux ans, et souligner l'esprit républicain et nourri de la recherche de l'intérêt général qui a toujours été le vôtre à la tête de la ville d'Auch ou de son agglomération.

Cet escalier doit beaucoup à l'un de mes lointains prédécesseurs, le préfet Féart, qui fut l'un des principaux promoteurs de l'édification de ce monument vers 1857...après avoir, il est vrai, été envoyé par l'Empereur Napoléon III à Auch pour mater le soulèvement qui avait fait suite au coup d'État du 2 décembre 1851...

Voici comment le préfet du Gers décrivait alors son projet, s'adressant aux élus municipaux « *si vous êtes disposés à commencer les travaux de dégagement de l'église d'Auch, nous offrons de vous céder notre tribunal et nos prisons, et nous transporterons ces deux établissements sur un point plus convenable. L'un de ces bâtiments faisait partie de l'évêché, vous le rendrez à sa primitive destination ; l'autre forme, par sa tour colossalement haute, une des beautés pittoresques de la ville et du département. [...] Ce donjon sera conservé comme monument historique ; c'est à cette condition seulement que nous consentons à nous en dessaisir. La partie de ces deux constructions qui doit être démolie dégagera la Cathédrale [...] La future place ainsi dégagée se terminera par une des plus belles terrasses du Midi de la France. Un perron de 80 marches reliera cette terrasse et la basse ville. »*

Autre temps, autres mœurs ! Et si je me reconnais volontiers dans le souci de mon grand ancien d'accompagner avec énergie les transformations du département et de sa capitale, vous me donnerez acte qu'à l'usage de l'impératif j'ai substitué celui du conditionnel... et vous partagerez j'en suis sûr, ce constat que l'État a su évoluer pour continuer d'appuyer le développement des territoires, passant du prescriptif au collaboratif, de l'injonction à l'accompagnement,

Mesdames, Messieurs,

Ma présence parmi vous cet après-midi illustre d'abord la responsabilité singulière de l'État dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Le Gers dispose d'un ensemble architectural très riche. Près de 400 édifices sont ainsi inscrits ou classés aux monuments historiques, comme l'est cet escalier. Ce sont autant de biens communs chargés du savoir-faire de ceux qui nous ont précédés.

Et nos compatriotes, malgré ou peut-être à cause de l'incertitude des temps, sont plus que jamais charmés, voire fascinés par notre patrimoine national si riche...

En témoigne en particulier le succès des Journées du Patrimoine, plus vif chaque année : plus de 12 millions de visiteurs cette année, dont 300 (limités pour d'évidentes raisons) pour la Préfecture !

Nous aimons donc notre patrimoine : c'est une passion française. Et comment ne pas l'aimer, comment ne pas se réjouir de pouvoir bénéficier, dans toutes nos régions, de ces monuments splendides, de ces paysages magnifiques, témoins de notre histoire et du travail de nos anciens?

La France compte aujourd'hui une quarantaine de monuments et sites inscrits par l'UNESCO au patrimoine de l'humanité, ce qui illustre parfaitement l'exception française en matière de patrimoine.

Mais le patrimoine, c'est aussi un gisement d'emplois. Ce secteur est riche d'une grande diversité de métiers, depuis les agents publics en charge du patrimoine jusqu'aux spécialistes de la restauration du patrimoine protégé en passant par les guides. Au total, ce secteur représente 100 000 emplois, souvent de haut niveau de qualification,

Je pense, bien sûr, aux emplois publics, et je tiens à saluer le grand professionnalisme des architectes des bâtiments de France, des conservateurs, des documentalistes et des autres fonctionnaires de ce secteur : ces spécialistes du patrimoine sont les garants, exigeants souvent, j'en conviens, d'un entretien et d'une restauration des édifices protégés qui respecte leur histoire et leur esthétique. La beauté de notre patrimoine leur doit beaucoup. Mais il faut aussi mentionner l'emploi privé des entreprises spécialisées et des métiers d'art.

Et je n'oublie pas, enfin, l'ensemble des emplois portés par des fondations ou associations pour la restauration des édifices. Ainsi, la fondation du patrimoine emploie-t-elle, grâce, notamment, aux ressources qu'elle retire du mécénat, des jeunes en difficulté sur les chantiers qu'elle anime : c'est une très belle illustration de ce que le patrimoine peut apporter à la réinsertion.

Mais le patrimoine, c'est plus encore...Le sauvegarder, c'est conforter un lien historique et social essentiel, et faire prévaloir ce qui nous relie plus que ce qui nous oppose : en ce sens, le patrimoine participe de la cohésion sociale. Admirer la qualité d'un monument ou la beauté d'un site, c'est se livrer à la plus simple des pratiques culturelles, la plus accessible, la plus populaire, et au fond la plus partagée.

Je reviens à ce superbe escalier monumental, conçu comme un lieu de passage, devant permettre d'ouvrir les abords de la cathédrale et de joindre basse et haute ville.

À l'image des ponts qui enjambent le Gers en contrebas, il a contribué à rapprocher les habitants, il était, et il demeure, un lieu de passage, de rencontre, d'échange et de transmission.

C'est un lieu singulier, au caractère et à la force uniques.

L'État, à l'origine de ce monument en 1860, a donc, 150 ans plus tard, pris toute sa part dans sa restauration...Et c'est bien là une de ses missions, essentielles, à laquelle il consacre des moyens considérables : appuyer partout dans le département les projets locaux, dans de multiples domaines et pour toutes les communes, des plus modestes aux plus importantes :

C'est ainsi qu'en 2017, plus de 250 dossiers représentant près de 17 millions d'euros de financement de l'Etat, ont été retenus, et ce dans des domaines aussi variés que le patrimoine, la transition énergétique et écologique, les bâtiments scolaires et périscolaires, ou encore le maintien des services publics en milieu rural.

Ce niveau historiquement élevé devrait, selon le projet de loi de finances présenté cette semaine par le Gouvernement, se poursuivre en 2018.

Les escaliers d'hier sont devenus les réseaux de télécommunication d'aujourd'hui. Et, en finançant massivement les opérations d'aménagement numérique du territoire, l'État poursuit en réalité le même objectif qui était le sien voici 150 ans : rapprocher les habitants, faciliter les flux économiques, matériels hier, immatériels aujourd'hui .

Il le fait au nom de l'équité républicaine, au nom d'une vision de l'aménagement du territoire qui reconnaît la singularité et l'exigence du milieu rural.

Mesdames, messieurs,

En présentant aux députés son projet de loi pour les secteurs sauvegardés en 1962, Malraux disait :

« Nos monuments sont le plus grand songe de la France. C'est pour cela que nous voulons les sauver ; pour l'admiration des touristes, mais d'abord pour l'émotion des enfants que l'on y conduit par la main ».